



CERTIFICAT

RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER TENUE LE 6 MAI 2025

Règlement numéro 2025-516 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 802 173 \$ pour en assumer les coûts

Je, soussignée, Catherine Denis-Sarrazin, greffière et directrice générale adjointe de la Ville de Rivière-Rouge, certifie :

Que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de **5 660**.

Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **577**.

Que le nombre de demandes faites est de **0**.

Que le règlement numéro 2025-516 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter

Ou

Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Donné à Rivière-Rouge, ce mardi 6 mai 2025.

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe